



**COMMUNE DE  
SAILLANT**

*République Française - Département du Puy-de-Dôme*

**PROCES-VERBAL  
DE SEANCE**

*Séance en date du 30 Septembre 2022*

Date de la convocation : 23 Septembre 2022

Date de la séance : 30 Septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Mireille CARRET, Frédéric CHAZELLE, Yvan CARRET, Gérard ROURE, Thibault CALMARD.

Absent (1) : Sandrine HAUTEVILLE

Procuration (1) : Sandrine HAUTEVILLE a donné procuration à Danièle HORTALA

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

**ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DU DERNIER CONSEIL
2. DESIGNATION D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION D'EVALUATION ET DE TRANSFERT DE CHARGES (CLETC)
3. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS
4. VENTE DE BOIS SECTIONNAL LA VALETTE
5. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021
6. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSANISSEMENT COLLECTIF 2021
7. ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME
8. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 ABREGEE AU 01.01.2023
9. CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL GARANTIES STATUTAIREES AGENTS CNRAEL ET IRCANTEC
10. PROJET ISOLATION SALLE DES FETES
11. MODIFICATION PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIE 2022
12. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
13. ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRE DE RECETTE SUR LE BUDGET COMMUNAL
14. CONVENTION FOURRIERE ANIMALE
15. QUESTIONS DIVERSES

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 20h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Danièle HORTALA comme secrétaire de séance.

**1. Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil**

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 8 Juillet 2022 :

- \* Choix entreprise pour la réalisation des travaux de voirie 2022
- \* Approbation plan de boisement
- \* Décision modificative n°1 – Budget communal

## 2. Désignation d'un suppléant à la CLETC

M. le Maire rappelle :

- la délibération du 09 février 2017 portant création, entre la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez et les communes membres, d'une Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de Charges (CLETC) ;

- qu'il est membre de cette commission CLETC

Il informe l'assemblée qu'il convient désormais de désigner un suppléant parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide de nommer Danièle HORTALA, 1<sup>ère</sup> adjointe, comme suppléante à la CLETC.

*Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).*

## 3. Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 13 de la loi Matras prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux où n'ont pas été désignés un conseiller municipal ou un adjoint chargé des questions de sécurité civile.

Il énumère les missions que pourra avoir ce correspondant incendie.

Il rappelle qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si un membre du Conseil serait volontaire pour accomplir cette mission. Monsieur Thibault CALMARD propose sa candidature.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, désigne Monsieur Thibault CALMARD comme correspondant incendie et secours.

*Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).*

## 4. Vente de bois – Sectionnal La Valette

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande formulée par les habitants du hameau de la Valette d'effectuer une coupe de bois de chauffage (coupe d'affouage) sur le sectionnal de la Valette pour leur consommation personnelle.

Le devis de coupe et de débardage étant supérieur à la trésorerie de la section de la Valette, il convient d'effectuer une vente de bois afin de reconstituer de la trésorerie.

Une proposition d'achat de bois a été présentée par la SARL BROUSSE-GERPHAGNON d'Usson-en-Forez. Cette proposition comprend la coupe en éclaircie d'un volume estimatif de 200 m<sup>3</sup> à 23 € / m<sup>3</sup> pour les billons résineux pour palette et à 1 € / stère pour les billons pour du bois énergie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, accepte la proposition de la SARL BROUSSE-GERPHAGNON et charge Monsieur le Maire de signer la convention correspondante.

*Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).*

La coupe de bois de chauffage fera l'objet d'une autre délibération lors d'un prochain conseil.

## 5. Adoption du RPQS 2021 – Eau potable

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

M. le Maire donne lecture des points importants de ce RPQS et rappelle qu'il est disponible en Mairie pour les personnes qui souhaitent en prendre connaissance de manière détaillée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, adopte le RPQS eau potable 2021 et décide de le mettre en ligne sur les sites adéquats.

*Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).*

#### **6. Adoption du RPQS 2021 – Assainissement collectif**

Comme pour l'eau potable, M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

M. le Maire donne lecture des points importants de ce RPQS et rappelle qu'il est disponible en Mairie pour les personnes qui souhaitent en prendre connaissance de manière détaillée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, adopte le RPQS assainissement collectif 2021 et décide de le mettre en ligne sur les sites adéquats.

*Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).*

#### **7. Adhésion aux missions relatives à l'assistance retraite du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère, depuis plusieurs années, à la mission relative à l'assistance retraites du Centre de Gestion. Ce dernier aide la commune à monter les dossiers de retraite des agents CNRACL.

Le coût de cette mission est de 75 € / an.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide de renouveler son adhésion à la mission « assistance retraite » exercée par le Centre de Gestion.

*Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).*

#### **8. Passage à la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> Janvier 2023**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, la M57 deviendra le référentiel de droit commun en remplacement de la M14 pour le budget communal.

Il est conseillé par le Service de Gestion Comptable d'Ambert d'opter pour ce référentiel en anticipé, c'est-à-dire dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Il explique que les collectivités de moins de 3500 habitants peuvent opter soit pour un plan de comptes M57 abrégé, soit pour un plan de comptes M57 développé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour le budget principal (840) de la commune de SAILLANT.

*Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).*

#### **9. Contrat d'assurance du personnel garanties statutaires agents CNRACL et IRCANTEC**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la collectivité adhère depuis 2019 à un contrat d'assurance du personnel pour couvrir certains de ses risques financiers découlant des règles statutaires (conгés pour indisponibilité physique et décès) et que le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Il propose à l'assemblée de renouveler ce contrat pour 4 ans.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide de renouveler son contrat d'assurance du personnel garanties statutaires auprès de GROUPAMA pour ses agents CNRACL et IRCANTEC.

*Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).*

## 10. Projet isolation salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'isoler la salle des fêtes et de remplacer la chaudière du bâtiment Mairie-école par une chaudière qui alimenterait ce même bâtiment mais aussi celui de la salle des fêtes.

Une réunion s'est tenue en Mairie avec des techniciennes de l'ADUHME et de l'ADIT afin d'avancer sur ce projet.

L'ADIT a établi un cahier des charges prévisionnel et a évalué le coût des travaux.

Les travaux (isolation salle des fêtes + remplacement chaudière) s'élèveraient à 150 000 € (+ 20 000 € de cabinet d'études). Nous pourrions espérer des subventions à hauteur de 104 000 € ; soit un auto-financement de 66 000 €...

Après calculs, il faudrait environ 33 ans pour obtenir un retour sur investissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide de ne pas poursuivre le projet d'isolation de la salle des fêtes mais décide, par contre, de poursuivre le projet de remplacement de la chaudière à fuel du bâtiment Mairie-école (à voir s'il sera ensuite possible de la raccorder avec la salle des fêtes).

*Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).*

## 11. Modification programme travaux de voirie 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le programme de voirie 2022, validé en Conseil municipal le 08 Juillet dernier, consistait à remettre en état les voiries des villages de Sabatier, Bichelonne, les Genestoux, le Mont et une partie du village du Crozet.

Lors de ce même conseil, il a été décidé de retenir l'entreprise EUROVIA pour 57 858,00 € HT.

Il s'avère que le maître d'œuvre (ADIT) a établi un cahier des charges avec des longueurs de voirie et des quantités de matériaux erronées.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide d'abandonner les travaux de remise en état de la voirie de Bichelonne afin de respecter le coût prévu.

*Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).*

Il y a ensuite eu divers échanges sur la possibilité de gérer nous même les chantiers futurs sans maîtrise d'œuvre vu les erreurs commises par ce dernier ici.

## 12. Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activités

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de recruter un agent contractuel en contrat à durée déterminée (emploi non permanent) pour faire face à un surcroit de travail temporaire au niveau de l'entretien des voiries, des espaces verts, des hameaux ; éléments qui n'ont pas pu être entretenus convenablement pendant l'absence de l'agent titulaire il y a quelques semaines.

Il propose de créer cet emploi non permanent pour les mois d'Octobre et Novembre 2022 en attendant de connaître les dates exactes du contrat.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial pour les mois d'Octobre et de Novembre et de recruter un agent contractuel en contrat à durée déterminée pendant cette période-là.

*Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).*

### 13. Admission en non-valeur de titre de recette sur le budget communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état retraçant un titre de recette pour lequel la trésorerie n'a pas pu obtenir de paiement.

Il s'agit d'un titre de recette concernant la facturation d'une location de gîte (montant restant à recouvrir : 0,60 €).

Considérant le montant relativement faible du titre et les difficultés pour recouvrir la somme,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, accepte la mise en non-valeur de ce titre de recette de 0,60 € et décide d'émettre un mandat de 0,60 € à l'article 6541 (pertes sur créances irrécouvrables – créances en non-valeur) pour régularisation.

*Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).*

### 14. Convention fourrière animale

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Code rural et de la pêche maritime impose aux communes de disposer soit d'une fourrière communale ou intercommunale, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.

Le Maire est responsable de la prévention des troubles causés par des animaux errants dans sa commune et doit prendre « toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats ».

La commune de SAILLANT ne possédant pas de fourrière animale, il convient de signer une convention avec une association proposant cette prestation.

L'association protectrice des animaux (APA) de Gerzat a fait une proposition pour l'accueil des animaux. Ces animaux devront être récupérés et amenés sur place par les services municipaux de la commune. Le montant annuel est de 0,624 € / habitant pour 2022 (puis 0,639 € en 2023 et 0,654 € en 2024). Cette convention serait signée pour 3 ans.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, accepte la proposition de l'association protectrice des animaux (APA) de Gerzat pour 0,624 € / habitant et charge le Maire de signer la convention.

*Décision approuvée : 7 pour / 2 abstentions (CARRET M. et CARRET Yv.) / 1 contre (CARRET Yo.)*

### 15. Point sur les dossiers en cours

- PLUI de la Vallée de l'Ance : Une réunion a eu lieu le 14/09/22 pour présenter le nouveau cabinet d'études qui va s'occuper de la modification des zones du PLUI. Il s'agit du Cabinet Réalité et Descoeur à Clermont-Ferrand.  
La commission de travail est composée du Maire et de 2 représentants de la commune : CARRET Yo. et CHAZELLE F. (suppléante HORTALA D.)  
Une réunion est organisée à Viverols le 27/10 avec tous les agriculteurs du territoire.  
Un entretien individuel avec chaque commune aura lieu le 14/12.  
Si tout se déroule correctement (concertations, réunions, enquête publique), le nouveau PLUI devrait être opérationnel en 2024.
- Stations d'épuration : les travaux d'études confiés au cabinet SECAE arrivent à leur terme. Un compte-rendu provisoire nous a été remis.  
Conclusions : Pour la station de Fangody : il n'y a aucun souci, elle fonctionne correctement mais est en sous charge.  
Pour la station de Merlonne : Elle est en surcharge. S'y jettent des déchets agricoles, de l'eau pluviale...  
La station est hors service. Des gros travaux sont à envisager.  
Le cabinet SECAE a fait 3 propositions de travaux ; à voir celle qui conviendrait le mieux.

- Eglise : l'étude suit son cours. Le permis de construire a été déposé le 25/07/22. Il faut compter 5 mois pour avoir un retour.
- Maison Rage : une convention est en cours d'établissement entre l'EPF SMAF et la commune. L'EPF s'occuperait et prendrait en charge la démolition ainsi que l'aménagement des abords. Le dossier avance. Nous sommes en attente du dépôt du permis de démolir par l'EPF.
- Travaux isolation du bâtiment école-mairie : l'entreprise LES CHARPENTIERES AUVERGNATS doit intervenir pendant les vacances de la Toussaint pour isoler les combles.
- Travaux gîtes : un devis de réfection du sol du gîte touristique a été signé avec l'entreprise FOUGEROUSE de Viverols (coût : 1253,00 €HT). Le sol était très vétuste (en moquette). Il sera remplacé par du parquet flottant.
- Le gîte 4 est reloué. Il n'y a plus de gîte disponible à la location annuelle.
- Socles poubelles hameaux : des poubelles jaunes vont être distribuées dans tous les hameaux de la commune. Elles seront ramassées 1 semaine du 2, en alternance avec la poubelle verte. Dans certains hameaux, il est nécessaire que nous réalisons un socle en ciment pour faciliter leur ramassage.
- Acquisition matériel :
  - une caisse portée pour atteler derrière le micro-tracteur a été acquise : coût 440 € TTC
  - acquisition d'un souffleur et d'une élagueuse : coût : 2009 € TTC
- La lame à neige conduite par Yvan CARRET est en cours de réparation
- Des devis ont été faits pour remplacer le copieur de la Mairie. En attente.
- Voirie Jametton : 2 journées sont prévues avec La Chaulme et Usson pour entretenir cette voirie
- Déplacement compteurs d'eau à l'extérieur : une dizaine de propriétaires en ont fait la demande. Didier devrait s'en occuper avec l'agent pris en CDD.
- Ecole : cette année, il y a 17 élèves à Saillant.  
Voir pour changement de fournisseur de surgelé pour la cantine.
- Aménagement terrain de Fangody : étude en cours
- Acquisition d'un véhicule utilitaire : à réfléchir pour 2023
- Eclairage public : le Maire demande l'avis des membres du CM.  
Compte-tenu des travaux déjà réalisés pour baisser l'intensité il y a quelques années, on reste comme ça.
- Enrobé à froid : l'agent communal a récupéré l'enrobé aux 4 routes pour économiser le prix de la livraison. Travaux prévus début Octobre.
- Le Monument aux Morts, endommagé par un camion de l'entreprise Dauphin, devrait être réparé avant le 11/11.

- Panneau indication parking vers multiple : voir emplacement pour le poser
- L'hôtel à insectes va être posé par le PARC LF vendredi 28/10 vers le jardin des écoliers.
- Colis des anciens : 74 personnes inscrites sur les listes électorales pour 2022. M. CARRET et S. HAUTEVILLE vont entreprendre les démarches auprès des commerçants.

#### 6. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée à la fin de cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le Maire,  
Michel ROCHE



La secrétaire de séance  
Danièle HORTALA

